

AVIS	SUITES DONNEES PAR L'ADMINISTRATION
<p>Avis 1/7 : sur le programme annuel de prévention</p> <p>Avis 2/7 : Suites de l'enquête-accident</p> <p>1. Prévention des accidents de trajet en lien avec des conditions climatiques difficiles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir le flash info de la DASH-CT et sensibiliser au risque routier ; • Alertes météo : procédure de diffusion des informations à destination des personnels à mettre en place avec la Préfecture ; règles organisationnelles à déterminer dans les établissements visant à réduire l'exposition (report des réunions prévues, par exemple). <p>2. Accompagnement d'un personnel victime d'un accident grave</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Expliciter les procédures ; 2. Faciliter les procédures en fournissant au personnel les documents qui lui sont nécessaires pour ses démarches (par exemple, l'arrêté de passage à mi-traitement permettant ensuite d'obtenir le complément MGEN) ; 3. Orienter vers les différentes possibilités d'accompagnement et systématiquement vers la médecine de prévention ; 4. Informer les autres services de la situation de l'agent pour une meilleure prise en compte : médecine de prévention, DIPE, DRRH... ; <p>Engager une communication écrite et orale bienveillantes.</p>	<p><i>Suite au vote du programme annuel de prévention, un plan d'action académique 2018 a été élaboré et est joint aux avis.</i></p> <p><i>Un groupe de travail sera initié sur l'année scolaire 2018/2019 sur la prévention du risque routier. La prévention des accidents de trajet en lien avec des conditions climatiques difficiles pourrait y être abordée.</i></p> <p><i>Les préconisations du CHSCTA seront transmises à la division de l'accompagnement des personnels.</i></p>

Avis 3/7 :Suites de la visite du lycée Joliot Curie

Le lycée Joliot Curie est un établissement vieillissant dont les besoins en entretien, réparations et petits travaux s'accroissent d'année en année. Des travaux de rénovation, plus lourds, sont aussi à programmer. La perspective d'un chantier exige une attention particulière à l'endroit d'une communauté éducative déjà éprouvée par des conditions de travail difficiles et par plusieurs années de mobilisation contre l'implantation de l'IFS.

Les représentants des personnels au CHSCTA considèrent que la rénovation de la totalité du lycée Joliot Curie est une urgence absolue. Il ne serait ni supportable ni acceptable pour les personnels de subir les désagréments d'un chantier de deux ans sans aucun espoir de voir leurs conditions de travail et celles de leurs élèves s'améliorer. Ils demandent au Rectorat de s'adresser au Conseil Régional pour qu'il revoie son projet, en considération de la santé au travail des personnels.

Afin de mieux préserver les conditions de travail et la santé de tous les personnels, le CHSCT A fait aussi les propositions suivantes :

Propositions à l'adresse du lycée Joliot Curie :

- Améliorer l'entretien courant (hygiène des locaux) ;
- Procéder régulièrement aux petits travaux d'entretien et de réparation (repeindre les murs avec graffitis, réparer les volets hors d'usage...) ;
- Faire en sorte que les plans d'évacuation et de mise en sécurité (incendie, PPMS...) pendant les temps scolaires soient respectés et adaptés aux évolutions du chantier pour les rendre fonctionnels : voies d'évacuation, éléments sonores d'alerte, espaces de confinement... ;
- L'activation de la CHS, sous la forme de réunions régulières (une par période, par exemple) permettra de développer un espace de réflexion pour l'ensemble de la communauté éducative afin que tous puissent disposer d'un temps de propositions et d'échanges sur les questions d'hygiène et de sécurité, notamment dans la perspective du chantier.
- Afin de prendre en compte les RPS engendrés par la problématique des locaux, procéder à un travail d'intégration des RPS dans le DUER. Le Vadémécum académique sera adressé à l'équipe de direction et un accompagnement pourra lui être proposé.

Ces propositions seront transmises au chef d'établissement par courrier.

Propositions à l'adresse de la collectivité régionale :

1. Le lycée

5. Attribuer le budget de fonctionnement nécessaire pour permettre l'entretien courant d'un établissement vieillissant ;
6. Assurer la maintenance informatique en réduisant les délais d'intervention ;
 - Programmer la rénovation de la salle des professeurs afin d'améliorer la qualité de vie au travail de ces derniers : une salle mieux isolée, avec des espaces de repos et de travail, des sanitaires propres... ;
 - Améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ;
 - Procéder à l'évaluation de la présence d'amiante (revêtements au sol dégradés révélant la présence de colle possiblement amiantée) et supprimer le risque s'il est avéré.

2. Le futur chantier

2.1. Le plan du chantier doit assurer que le lycée disposera de l'espace pédagogique nécessaire à son bon fonctionnement, sans dégradation des conditions de travail des personnels, notamment en termes d'emploi du temps.

2.2. L'infirmerie : Elle est actuellement située au rez-de-chaussée du bâtiment qui doit faire l'objet d'importants travaux de réhabilitation à partir de juin 2018. Les conditions d'exercice de l'infirmière pendant la durée des travaux seront fortement dégradées et contribueront à son isolement. Il est impératif de trouver avec elle une solution alternative pour préserver la santé de ce personnel.

2.3. Afin que **la co-activité du chantier et du lycée** ne dégrade pas davantage les conditions de travail :

- Travailler à la prévention des nuisances sonores et à la réduction de la production de poussière et particules fines ;
- Prendre des mesures pour sécuriser le chantier (organiser des accès particuliers au chantier sans aucune communication avec l'espace d'enseignement, assurer la sécurité des voies de circulation réservées aux personnels et usagers, assurer des entrées et sorties de l'établissement sécurisées) ;
- Prévoir des espaces pédagogiques provisoires ;
- Envisager de déplacer temporairement les BTS ;
- Trouver une solution de repli pour le parking des personnels.

Ces propositions seront transmises à la collectivité régionale par courrier.

L'administration transmettra cet avis à la collectivité de rattachement, maître d'œuvre des travaux de réhabilitation du lycée

Propositions à l'adresse des services académiques :

1. Amiante

Exposition à l'amiante des personnels ayant exercé pendant plusieurs années dans l'ancien bâtiment du collège ? Si oui, mettre à leur disposition une « fiche d'exposition » et les informer de la procédure à suivre.

2. Préparation RS 2018

- Dans la lettre de mission du prochain chef d'établissement, prévoir un point spécifique sur les oppositions et conflits afin qu'une attention particulière soit portée au climat de travail ;
- Prévoir de l'aide pour l'équipe de direction, notamment pour la constitution des emplois du temps ;
- Avoir une attention particulière concernant les moyens alloués par les services académiques et la carte des formations.

3. Médecine de prévention

Afin de procéder à un diagnostic de l'impact sur la santé des conditions de travail dans l'établissement et de l'exposition aux nuisances, la médecine de prévention académique pourrait procéder à une visite sur site et des consultations sur site des personnels volontaires.

4. Information du CHSCT A et des personnels du lycée Joliot Curie

- Le CHSCT Académique sera tenu informé régulièrement de l'évolution de la situation ;
- Les personnels du lycée Joliot Curie seront informés des propositions du CHSCT A et des réponses de l'administration.

Accord de l'administration, un travail sera conduit en ce sens et l'information pourra être donnée aux personnels lors des visites médicales (point 3 ci-dessous)

Ces préconisations seront transmises aux services concernés

Accord de l'administration, la médecine de prévention va proposer une visite médicale sur place à l'ensemble des personnels. Le chef d'établissement a été informé de cette démarche.

L'administration transmettra cet avis, ainsi que les réponses apportées par l'administration au chef d'établissement

Avis 4/7 (1^{er} avis complémentaire) : Joliot Curie

Les représentants des personnels au CHSCT A demandent à l'administration d'intervenir auprès de la Région pour que le projet de transformation des locaux de l'ancien collège d'Aubagne soit revu dans les meilleurs délais : l'ensemble du bâtiment doit être réhabilité et affecté au lycée Joliot Curie. Les travaux de rénovation des bâtiments actuels du lycée doivent être envisagés dans des délais raccourcis.

Avis 5/7 (2^{ème} avis complémentaire) : Joliot Curie

Les représentants des personnels au CHSCTA alertent l'administration des conséquences sur la santé des personnels et sur les relations entre les équipes des décisions prises par la Région et, notamment, la manière dont elle a conduit le projet de rénovation du lycée Joliot Curie. Les équipes sont éprouvées et une attention particulière doit être accordée à leur santé et à leurs conditions de travail par l'employeur.

Ces propositions seront transmises à la collectivité régionale par courrier.

D'où la réponse au point 3 sur la médecine de prévention. Si l'administration n'a, en l'occurrence, pas compétence sur les travaux de rénovation et l'entretien des locaux, elle s'efforcera en revanche d'accorder la plus vive attention à leurs conséquences sur la santé des personnels. A ce titre, une mobilisation du service de médecine de prévention aura lieu. Chaque personnel qui le demande sera reçu en consultation individuelle in situ par un médecin de prévention afin de faire un bilan de santé, tant sur le plan physique que sur le retentissement psychologique.

Avis 6/7 : Avis n°5 : Commissions tripartites EPS

Après la visite du 15 Mai 2015, dans les EPLE du LP La Calade et du Collège Rimbaud (Marseille 15ème), un ensemble d'avis avait été émis par le CHSCT A du 1er Juillet 2015, notamment : « Constituer un groupe de travail autour de la répartition des compétences (établissement des conventions) associant collectivités territoriales, services académiques, représentants des personnels. »

Les représentants des personnels au CHSCT Académique demandent la création d'une Commission Tripartite, ayant pour objectif l'amélioration des conditions de travail des professeurs d'EPS.

Avis 7/7 : Service Social en Faveur des Personnels

Les représentants des personnels au CHSCT A demandent que des moyens soient attribués au service social de l'académie afin d'améliorer le service rendu aux personnels de l'académie et les conditions de travail des assistantes sociales. Nous réitérons notre demande de pourvoir a minima 3 ETP.

Ce groupe de travail sera proposé pendant l'année scolaire 2018-2019.

L'académie attribue les moyens au service social en faveur des personnels, comme aux autres services, en fonction de ceux délégués par le ministère pour la rentrée scolaire 2018



13/04/18

Pour la recteur et par délégation,
la directrice des relations et
ressources humaines

Mialy VIALLET